



Bulletin d'inscription

pour la sortie à Vogüe (Gorges de l'Ardèche)
du 10 au 13 septembre 2019

Prix par personne: 217 euros (hors transport en covoiturage)

Hébergement au village vacances Domaine Lou Capitelle, à Vogüe (Ardèche)

Bulletin à remettre à l'un des animateurs du club, ou par courrier adressé au siège de l'association, avec votre règlement de l'acompte 1: 65 euros par personne inscrite, libellé à l'ordre de : « Digne Seniors Plus »

Mme, Mlle ou M. : Nom : Prénom :
Téléphone:

Je m'inscris à la sortie du 10 au 13 septembre 2019 à Vogüe (en pension complète)

J'ai noté que je devrai obligatoirement être adhérent pour la saison 2019-2020

Nombres de personnes participantes :

Je souhaite prendre mon véhicule et donc assurer le covoiturage: **OUI/NON**

Je peux prendre avec moi (nous) personnes

Montant du chèque d'acompte 1: 65 € x personne(s) = €

Montant du chèque d'acompte 2 : 65 € x personne(s) = €

Solde restant dû: 87 € x personne(s) = €

Désirez-vous une chambre individuelle ? supplément par nuit : 15€, soit 45€ (sous réserve de disponibilité): **OUI / NON**

Désirez-vous souscrire une assurance « annulation-interruption de séjour » ? (6,40€ par participant) **OUI / NON** (cf bulletin ci-joint) -

si OUI, inclure son coût dans le chèque d'acompte 1)

N° de sécurité sociale :

N° CNI ou passeport :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Numéro de téléphone de cette personne :

TSVP→

Je reconnais être informé que, pour réserver le centre d'hébergement et certaines visites, l'association doit, par avance, engager des sommes qui ne pourront pas être récupérées en cas de désistement. En conséquence, en cas d'annulation de ma part, j'accepte que l'association conserve l'acompte versé. Cette clause ne s'applique pas aux personnes ayant souscrit l'assurance ARA mentionnée ci-avant.

Ecrire la mention "Lu et approuvé"

Date

Signature de l'adhérent

Modalités de règlement

Acompte 1 : 65€, à l'inscription

Acompte 2 : 65€, avant le 15 juin 2019

Solde : 87€, avant le 15 juin 2019 (le chèque correspondant ne sera encaissé que le 1^{er} septembre)